

VILLAGE DE LAC BAKER

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

VILLAGE DE LAC BAKER

TABLE DES MATIÈRES

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS:	
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8 - 21



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Monsieur le maire du Haut-Madawaska
et Membres du conseil municipal

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Lac Baker (municipalité), qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2022, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les normes comptables canadiennes pour le secteur public indiquent que les entités qui répondent à la définition du périmètre comptable doivent être consolidées dans les états financiers de la municipalité. Le Festival du touriste de Lac Baker répond à cette définition et ses opérations ne sont pas incluses dans les états financiers de la municipalité. Par conséquent, les revenus devraient être augmentés de 37 858 \$ (5 259 \$ en 2021) et les dépenses devraient être augmentés de 35 956 \$ (7 360 \$ en 2021). L'encaisse devrait aussi être augmenté de 24 789 \$ (22 886 \$ en 2021), l'excédent pour l'exercice devrait être augmenté de 1 902 \$ (diminué de 2 101 \$ en 2021) et l'excédent accumulé au début devrait être augmenté de 22 886 \$ (24 987 \$ en 2021).

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité, dans ces états financiers, inclut certaines informations financières qui ne sont pas requises selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations ont été préparées selon le format prescrit par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nadeau Picard & Associés, CPA

Nadeau Picard & Associés, CPA
Comptables professionnels agréés

Edmundston, N.-B.
le 30 mai 2023

VILLAGE DE LAC BAKER

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre

2022

2021

	Budget (non-audité) (Note 14)	Actuel (Note 11)	Actuel
REVENUS			
Mandat d'impôts fonciers	747 870 \$	747 870 \$	739 053 \$
Ventes de services, amendes et autres frais	47 999	62 775	32 915
Subvention sans condition	1 017	1 017	1 016
Autres transferts gouvernementaux (Note 15)	32 000	77 774	287 717
Intérêts	-	953	20
Autres	-	24 000	-
	<u>828 886</u>	<u>914 389</u>	<u>1 060 721</u>
DÉPENSES (Note 15)			
Services d'administration générale	216 632	242 214	199 748
Services de protection	272 260	269 430	284 436
Services de transport	281 251	302 523	338 994
Services d'hygiène	63 700	57 616	58 112
Services de développement économique	59 325	49 583	39 357
Services récréatifs et culturels	68 785	74 945	61 139
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	111 236	-
	<u>961 953</u>	<u>1 107 547</u>	<u>981 786</u>
Excédent (déficit) pour l'exercice	<u>(133 067) \$</u>	<u>(193 158)</u>	<u>78 935</u>
Excédent accumulé au début de l'exercice		1 673 302	1 599 367
Redressement aux exercices antérieurs (note 3)		-	(5 000)
Excédent accumulé au début de l'exercice, redressé		<u>1 673 302</u>	<u>1 594 367</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		<u>1 480 144 \$</u>	<u>1 673 302 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLAGE DE LAC BAKER

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre

2022

2021

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	61 890 \$	186 295 \$
Encaisse affectée	40 101	40 086
Débiteurs		
Général	6 419	8 653
Gouvernement fédéral et ses agences (Note 4)	58 062	65 310
Participation dans la Coopérative d'investissement du Nord-Ouest, au coût	<u>10 078</u>	<u>10 078</u>
	<u>176 550</u>	<u>310 422</u>

PASSIFS

Emprunt bancaire (note 7)	150 000	-
Créditeurs et frais courus	29 888	77 342
Subvention perçue d'avance	91 306	43 480
Revenus de location perçus d'avance	13 167	12 283
Dette à long terme (Note 5)	518 000	237 000
Somme à payer à la province du Nouveau-Brunswick	-	139 595
	<u>802 361</u>	<u>509 700</u>
DETTE NETTE	<u>(625 811)</u>	<u>(199 278)</u>

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (Note 10)	4 254 560	4 030 333
Amortissement cumulé	<u>2 283 276</u>	<u>2 180 213</u>
	1 971 284	1 850 120
Stocks de fournitures	2 856	1 639
Charges payées d'avance	<u>131 815</u>	<u>20 821</u>
	<u>2 105 955</u>	<u>1 872 580</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>1 480 144</u> \$	<u>1 673 302</u> \$

Approuvé par :


Maire du Haut-Madawaska


Secrétaire/Trésorier

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLAGE DE LAC BAKER

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Excédent (déficit) pour l'exercice	(193 158) \$	78 935 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(435 615)	(230 710)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	1	-
Amortissement des immobilisations corporelles	203 214	209 344
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	<u>111 236</u>	<u>-</u>
	(121 164)	(21 366)
Acquisition de stocks de fournitures	(2 856)	(1 639)
Consommation des stocks de fournitures	1 639	-
Acquisition des charges payées d'avance	(131 815)	(20 821)
Utilisation des charges payées d'avance	<u>20 821</u>	<u>4 008</u>
	(112 211)	(18 452)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(426 533)	39 117
Dette nette au début de l'exercice	<u>(199 278)</u>	<u>(238 395)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(625 811) \$</u>	<u>(199 278) \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLAGE DE LAC BAKER

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre

2022

2021

Mouvements de trésorerie liés à l'exploitation

Excédent pour l'exercice	(193 158) \$	78 935 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie:		
Perte sur la vente des immobilisations corporelles	111 236	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>203 214</u>	<u>209 344</u>
	<u>121 292</u>	<u>288 279</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteur - Général	2 234	(6 960)
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	7 248	(53 429)
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	-	8 796
Créditeurs et frais courus	(47 454)	36 014
Subvention perçue d'avance	47 826	(95 305)
Revenus de location perçus d'avance	884	12 283
Stocks de fournitures	(1 217)	(1 639)
Somme à payer au ministère	(139 595)	103 341
Charges payées d'avance	<u>(110 994)</u>	<u>(16 813)</u>
	<u>(241 068)</u>	<u>(13 712)</u>
	<u>(119 776)</u>	<u>274 567</u>

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	(435 615)	(230 710)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	<u>1</u>	<u>-</u>
	<u>(435 614)</u>	<u>(230 710)</u>

Activités de financement

Emprunt bancaire	150 000	-
Obtention de financement supplémentaire	300 000	-
Dette à long terme	<u>(19 000)</u>	<u>(26 000)</u>
	<u>431 000</u>	<u>(26 000)</u>

Activités de placement

Participation dans la Coopérative d'investissement du Nord-Ouest	<u>-</u>	<u>(1 438)</u>
--	----------	----------------

Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

(124 390) 16 419

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au début de l'exercice 226 381 209 962

À la fin de l'exercice 101 991 \$ 226 381 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La municipalité a été incorporé comme village par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 22 octobre 1967. Cette loi est maintenant connue sous la *Loi sur la gouvernance locale*. En tant que municipalité, Lac Baker est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*. La municipalité contribue au développement ordonné et responsable afin de maintenir et d'améliorer l'excellente qualité de vie au sein de la communauté.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la municipalité reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

Les états financiers présentés selon les normes du manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public portent surtout sur la situation financière de Lac Baker et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la municipalité sont les suivants:

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la municipalité et qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil le 2 décembre 2021 et par le Ministre des gouvernements locaux le 20 décembre 2021.

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers comme des revenus au cours de la période où les activités donnant lieu à des transferts se produisent, à la condition que les transferts sont autorisés, que tous les critères d'admissibilité sont satisfaits et que des estimations raisonnables des sommes peuvent être faites. Les transferts reçus pour lesquels des dépenses n'ont pas encore eu lieu sont compris dans les revenus différés.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des recettes

- a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'exercice auquel les frais connexes sont engagés.
- b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.
- c) Les subventions et dons reçus pour financer une portion d'une construction ou l'achat d'une immobilisation corporelle détenue par la municipalité sont comptabilisés dans les revenus à la juste valeur marchande.

Revenus différés

Les revenus différés comprennent les subventions, les contributions et les autres sommes reçues de tierces parties en vertu de la législation, de règlements et d'ententes et qui peuvent seulement être utilisées pour certains programmes, pour l'achèvement de travaux particuliers ou pour l'achat d'immobilisations corporelles. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période où les dépenses reliées sont encourues. De plus, tous les fonds de parties externes et les revenus limités par entente ou législation sont comptabilisés comme revenus différés jusqu'à ce qu'ils soient utilisés pour les fins précisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la durée de vie des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la municipalité se composent de l'encaisse, des investissements, de comptes débiteurs, de créditeurs et frais courus et de la dette à long terme. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. Elle minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Encaisse et équivalents d'encaisse

Encaisse et équivalents d'encaisse comprennent l'encaisse et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit:

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Bâtiments	25-40 années
Véhicules	3-5 années
Machinerie et équipement	5-15 années
Équipement lourd	10-15 années
Revêtements de routes et trottoirs	5-15 années

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la municipalité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la municipalité. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge au résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

Lac Baker est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette représentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants:

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Service de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de santé publique

Cette section est responsable de la conformité et du bon fonctionnement des champs d'épuration.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrain de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

3. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

La municipalité a découvert que certains montants à payer n'étaient pas inclus dans les comptes à payer au courant de l'exercice précédent. En conséquence, le solde de l'excédent accumulé au 1er janvier 2022 a été diminué de 5 000 \$ et les états financiers de l'exercice 2021 ont été retraités. Le solde de l'excédent accumulé au 1er janvier 2021 a été diminué de 5 000 \$ et le solde des créditeurs et frais courus a augmenté de 5 000 \$.

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2022	2021
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	58 062 \$	17 111 \$
Fonds fédéral de la taxe sur l'essence	-	48 199
	<u>58 062 \$</u>	<u>65 310 \$</u>

5. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
<u>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</u>		
Débentures:		
BQ-34 1,20% - 3,3%, échéant en 2032, DC #16-0077	218 000 \$	237 000 \$
CC-20 3,953% - 4,7%, échéant en 2032, DC #22-0061	<u>300 000</u>	<u>-</u>
	<u>518 000 \$</u>	<u>237 000 \$</u>

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette à long terme.

Les paiements requis sur le principal pendant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2023 - 45 000 \$
2024 - 46 000 \$
2025 - 47 000 \$
2026 - 49 000 \$
2027 - 50 000 \$

6. ENGAGEMENTS

La municipalité s'est engagée dans des contrats de cueillette des ordures et de la location d'un photocopieur et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants:

2023 - 38 397 \$
2024 - 38 397 \$
2025 - 164 \$

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

7. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La Municipalité a l'autorité ministérielle pour l'emprunt à court terme comme suit:

Fonds capital général, marge de crédit, DC #20-0041	150 000 \$
---	------------

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4% du budget de fonctionnement de la municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50% du budget de fonctionnement pour l'exercice. En 2022, la municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'exercice suivant à moins que l'emprunt est pour un projet en immobilisations. Les montants à payer ou à recevoir entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

8. EXIGENCES DE DIVULGATION

Le Ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé certaines divulgations en plus des normes du Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public aux fins de surveillance. La municipalité a répondu à ces exigences de divulgation dans les états financiers consolidés fournis au Ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick.

Selon le paragraphe 84(1) de la Loi sur la gouvernance locale, les municipalités doivent prévoir, par arrêtés, le cautionnement annuel de leurs fonctionnaires et employés. La municipalité est en conformité avec ce règlement.

9. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 1^{er} janvier 2023, le Village de Lac Baker a été fusionné avec le Haut-Madawaska et adopté la dénomination sociale Haut-Madawaska. Les différents éléments d'actif et de passif seront comptabilisés à la valeur comptable qui, pour Haut-Madawaska, correspond à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition de contrôle.

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

10. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments	Véhicules	Machineries et équipements	Routes et rues	Total 2022	Total 2021
Coût							
Solde d'ouverture	408 900 \$	858 586 \$	853 429 \$	386 842 \$	1 522 576 \$	4 030 333 \$	3 799 623 \$
Ajouts:							
Additions nets durant l'exercice	-	16 034	-	33 473	386 108	435 615	230 710
Moins:							
Dispositions durant l'exercice	(15 820)	(171 080)	-	(24 488)	-	(211 388)	-
Solde de fermeture	393 080	703 540	853 429	395 827	1 908 684	4 254 560	4 030 333
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	-	308 674	677 077	312 736	881 726	2 180 213	1 970 869
Ajouts:							
Amortissement durant l'exercice	-	33 089	57 588	33 699	78 838	203 214	209 344
Moins:							
Amortissement cumulé sur disposition	-	(78 286)	-	(21 865)	-	(100 151)	-
Solde de fermeture	-	263 477	734 665	324 570	960 564	2 283 276	2 180 213
Valeur nette des immobilisations corporelles	393 080 \$	440 063 \$	118 764 \$	71 257 \$	948 120 \$	1 971 284 \$	1 850 120 \$
Composé de:							
Fonds général	393 080 \$	440 063 \$	118 764 \$	71 257 \$	948 120 \$	1 971 284 \$	1 850 120 \$

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

11. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

Revenus	Administration générale		Protection		Transport		Hygiène aménagement culturels		Urbanisme Récréatifs et		Santé publique		2021 Consolidés		2022 Consolidés	
Mandat d'impôts fonciers *	190 383 \$	225 769 \$	189 324 \$	57 327 \$	39 350 \$	34 018 \$	11 699 \$	747 870 \$	739 053 \$							
Ventes de services, amendes et autres frais	15 158	-	-	-	-	47 617	-	62 775	32 915							
Subvention sans condition *	259	307	257	78	54	46	16	1 017	1 016							
Autres transferts gouvernementaux	-	-	47 594	-	-	30 180	-	77 774	287 717							
Intérêt	953	-	-	-	-	-	-	953	20							
Autres	-	-	24 000	-	-	-	-	24 000	-							
	206 753	226 076	261 175	57 405	39 404	111 861	11 715	914 389	1 060 721							
Dépenses																
Salaires et bénéfices	102 119	-	75 021	-	-	-	-	177 140	180 157							
Biens et services	123 599	222 809	100 313	57 616	49 583	43 960	-	597 880	583 604							
Amortissement	7 686	40 392	124 151	-	-	30 985	-	203 214	209 344							
Intérêt	2 891	6 229	918	-	-	-	-	10 038	8 681							
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	111 236	-	-	-	-	-	-	111 236	-							
Autres	5 919	-	2 120	-	-	-	-	8 039	-							
	353 450	269 430	302 523	57 616	49 583	74 945	-	1 107 547	981 786							
Excédent (déficit) pour l'exercice	(146 697) \$	(43 354) \$	(41 348) \$	(211) \$	(10 179) \$	36 916 \$	11 715 \$	(193 158) \$	78 935 \$							

* Pour les fins de la présentation sectorielle, le mandat d'imposition ainsi que la subvention sans condition ont été répartis entre les différents départements selon les dépenses budgétées.

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

12. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonctionnement Général	Capital Général	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Capital Général	Total
Excédent (déficit) pour l'exercice 2022	121 278 \$	(314 451) \$	15 \$	- \$	(193 158) \$
Ajustement à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis					
Surplus d'avant dernière exercice	2 124	-	-	-	2 124
Transferts entre fonds					
Fonds de fonctionnement général					
au fonds de réserve de capital général	(40 000)	-	40 000	-	-
au fonds de capital général	(435 615)	435 615	-	-	-
Fonds de réserve de fonctionnement général	40 000	-	(40 000)	-	-
au fonds de réserve de capital général	281 000	(281 000)	-	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	1	-	-	-	1
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	203 214	-	-	203 214
Dépense d'amortissement	-	-	-	-	-
Total des ajustements à l'excédent (déficit) de l'exercice 2022	(152 490)	357 829	-	-	205 339
Excédent (déficit) des fonds pour l'exercice 2022	(31 212) \$	43 378 \$	15 \$	- \$	12 181 \$

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2022

13. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Capital Général	Total 2022	Total 2021
<u>Actifs</u>				
Encaisse	40 046 \$	55 \$	40 101 \$	40 086 \$
<u>Excédent accumulé</u>	40 046 \$	55 \$	40 101 \$	40 086 \$
<u>Revenus</u>				
Transfert du Fonds de fonctionnement général	40 000	-	40 000	-
Intérêts	15	-	15	20
	40 015	-	40 015	20
<u>Dépenses</u>				
Transfert au Fonds de fonctionnement général	40 000	-	40 000	-
<u>Excédent pour l'exercice</u>	15 \$	- \$	15 \$	20 \$

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

14. CONCILIATION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT APPROUVÉS AU BUDGET DU SECTEUR PUBLIC

	Budget de fonctionnement Général	Amortissement immobilisations	Transfert	Total
Revenus				
Mandat d'impôts fonciers	747 870 \$	\$	-	747 870 \$
Vente de services - amendes et autre frais	47 999	-	-	47 999
Subvention sans condition	1 017	-	-	1 017
Autres transferts gouvernementaux	32 000	-	-	32 000
Excédent d'avant dernière année	2 124	-	(2 124)	-
	831 010	-	(2 124)	828 886
Dépenses				
Services d'administration générale	208 946	7 686	-	216 632
Services de protection	225 640	40 392	6 228	272 260
Services de transport	157 100	124 151	-	281 251
Services d'hygiène	63 700	-	-	63 700
Services de développement économique	59 325	-	-	59 325
Services récréatifs et culturels	37 800	30 985	-	68 785
Frais de service de la dette				
Paiements de la dette à long terme	19 000	-	(19 000)	-
Intérêts	6 228	-	(6 228)	-
Transfert des fonds fonds général de capital	53 271	-	(53 271)	-
	831 010	203 214	(72 271)	961 953
Excédent (déficit)	-	\$ (203 214)	70 147 \$	(133 067) \$

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

15. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

	2022		2021
	Budget (non-audité)	Actuel	Actuel
Revenus			
Autres transferts gouvernementaux			
Fonds de la taxe sur l'essence	- \$	1 883 \$	193 213 \$
Ministère des transports	32 000	39 653	40 985
Accord sur la relance sécuritaire	-	-	37 457
Ministère des ressources naturelles	-	-	9 452
Fonds fédéral	-	27 800	-
Projets étudiants et autres	-	8 438	6 610
Total - Autres transferts gouvernementaux	32 000 \$	77 774 \$	287 717 \$
Dépenses			
Services - administration général			
Législative			
Maire	10 200 \$	9 350 \$	9 850 \$
Conseillers	24 000	21 900	22 200
Autres	-	555	574
	34 200	31 805	32 624
Administration			
Salaire greffier/secrétaire et charges sociales	39 940	65 167	45 370
Assurances collectives	36 683	5 147	10 031
Comptabilité	-	8 395	-
Édifice municipale	20 000	18 405	17 491
Avocat	22 000	21 992	21 497
	118 623	119 106	94 389
Gestion financière			
Vérification	11 000	10 867	12 207

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

15. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (suite)

	2022		2021
	Budget (non-audité)	Actuel	Actuel
Autres			
Dépense de bureau	16 000	16 794	16 686
Formations et délégations	6 000	3 126	8 522
Communiqués, cotisations, dons, site web et relations publiques	8 500	31 096	13 869
Amortissement	7 686	7 686	6 998
Intérêts	1 700	2 892	1 725
Coût d'évaluation	12 923	12 923	12 728
Ajustement de Taxe de vente harmonisée	-	5 919	-
	52 809	80 436	60 528
Total - Services d'administration générale	216 632 \$	242 214 \$	199 748 \$
Services de Protection			
Protection contre l'incendie			
Administration	- \$	3 050 \$	5 550 \$
Brigade	8 800	18 433	16 221
Avertisseurs d'incendie	11 749	4 891	4 106
Assurance travail sécuritaire	15 000	9 290	9 910
Caserne	10 000	5 900	7 620
Amortissement	40 392	40 392	69 819
Camions d'incendie	-	8 190	6 001
Équipement	28 400	21 363	10 281
Intérêts	6 228	6 229	6 956
	120 569	117 738	136 464
Services de police			
G.R.C.	151 691	151 692	147 972
Total - Services de protection	272 260 \$	269 430 \$	284 436 \$

VILLAGE DE LAC BAKER

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

15. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (suite)

	2022		2021
	Budget (non-audit�)	Actuel	Actuel
Services de transport			
Salaires et charges sociales	62 500 \$	75 021 \$	92 132 \$
�quipement g�n�ral	73 500	61 587	80 305
Nettoyage des rues	3 100	19 183	33 209
�gouts pluviaux	3 000	3 896	13 059
�clairage des rues	15 000	15 647	15 997
Amortissement	124 151	124 151	104 292
Int�r�ts	-	918	-
Frais de d�benture	-	2 120	-
Total - Services de transport	281 251 \$	302 523 \$	338 994 \$
Services d'hygi�ne			
Collection	40 200 \$	36 424 \$	36 424 \$
Fosses septique	7 000	4 200	6 300
Enfouissement des d�chets et recyclage	16 500	16 992	15 388
Total - Services d'hygi�ne	63 700 \$	57 616 \$	58 112 \$
Services d'urbanisme			
Urbanisme et administration	45 325 \$	42 811 \$	38 399 \$
Tourisme	14 000	6 772	958
Total - Services d'urbanisme	59 325 \$	49 583 \$	39 357 \$
Services r�cr�atifs et culturels			
Plages, parcs, terrains de jeux et festivit�s	37 800	34 445	21 269
Frais de l'entrep�t	-	9 515	11 635
Amortissement	30 985	30 985	28 235
Total - Services r�cr�atifs et culturels	68 785 \$	74 945 \$	61 139 \$